



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,
professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE

📍 Vieille Bourse du travail

Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

☎ 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

✉ contact@snudifo13.org



dimanche 21 septembre 2025

ENQUETE FLASH

*Faites remonter au syndicat
la situation de votre école !*

*Vos réponses nous permettront de faire un état de lieux précis lors
de nos prochaines audiences avec le DASEN et le Recteur*

Postes vacants dans votre école ?

Le DASEN, lors du CSASD d'ajustement carte scolaire le 11 septembre, a indiqué que tous les enseignants titulaires sont en postes et qu'il n'y avait officiellement pas de postes vacants dans les Bouches du Rhône.

Selon la réglementation, chaque poste vacant devrait être proposé à un candidat inscrit sur la liste complémentaire du CRPE.

Actuellement, 30 candidats attendent impatiemment d'être appelés !

Le Recteur a indiqué qu'il respecterait la réglementation, en appelant des LC dès qu'un poste vacant "compatible" était découvert, à savoir :

démission, rupture conventionnelle, détachement, congé longue durée ou retraite en cours d'année. Ces postes peuvent être à 50 ou 100%

Le SNUDI FO 13 a recensé un certain nombre de postes vacants ou sur le point de l'être, où des brigades à l'année ont été positionnés.

Ces postes doivent statutairement être attribué à des listes complémentaires. Dans le cas contraire, l'administration cherche à "économiser" des postes, dans le cadre du budget d'austérité...

Comme des centaines de milliers de manifestants ce 18 septembre, le SNUDI FO 13 n'acceptera pas cette conséquence supplémentaire !

Le SNUDI FO 13 revendique :

- le recrutement de tous les LC
- le réabondement de la LC lorsque celle-ci sera épuisée
- le recours en dernier recours de contractuels

Si vous avez connaissance d'un poste vacant ou sur le point de l'être (départ en retraite en cours d'année par exemple), merci de remplir l'enquête flash ci dessous

Enquête Flash
Postes vacants

Combien d'heures d'AESH manquantes ?

Le DASEN a indiqué qu'il manquait actuellement **plus de 110 AESH** dans le département, suite à leur démission durant la période estivale.

Plusieurs sessions de recrutement sont en cours jusqu'à fin octobre pour combler les postes vacants. Une situation qui n'étonnera personne, compte tenu de leurs conditions de travail et de leurs salaires !

En cette rentrée, plusieurs écoles nous font remonter des manques, parfois très importants, d'heures d'accompagnement pour les élèves.

Cela a des conséquences parfois très contraignantes sur l'organisation de l'école : mutualisation du temps de présence des AESH sur l'école et moins d'accompagnement pour d'autres élèves notifiés...

Afin de pouvoir faire un point précis avec le DASEN lors de notre prochaine audience, merci de remplir l'enquête flash ci dessous

Enquête Flash
Heures AESH
manquantes

RIS 1er trimestre du SNUDI FO 13

LIEN DE CONNEXION

RIS ouverte à tous : syndiqués FO, non syndiqués, syndiqués ailleurs...

Votre IEN ne peut pas vous refuser de participer à une RIS sous prétexte que telle animation/conférence pédagogique ou telle réunion serait obligatoire ! Il suffit simplement de le prévenir du choix de la

concertation, de l'animation pédagogique ou de la formation en "constellations " que vous souhaitez remplacer par la RIS.

[\[Téléchargez ICI le formulaire à renvoyer à votre IEN\]](#)

Si l'animation ou la réunion pédagogique a lieu le même jour que la RIS, il faut renvoyer ce formulaire au maximum 48h avant (soit le lundi 22 septembre)

Si vous souhaitez utiliser cette RIS pour remplacer une réunion plus tard, vous pourrez renvoyer le formulaire au maximum 48h avant cette réunion.

**Profitez de cette rentrée pour adhérer au
SNUDI FO 13 (adhésion sept-déc. 2025)**

Télécharger le
bulletin de rentrée
2025

Le syndicat ne peut pas fonctionner sans la solidarité de ses adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !

RAPPEL : Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2026 et vous pouvez **déduire 66% de votre cotisation** dans votre déclaration d'impôt 2026 (revenus les revenus 2025)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

[Se désabonner](#) | [Gestion de l'abonnement](#)

Ajoutez votre adresse postale ici !

